



## INDEX DE L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE\_2024

L'index d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes est un outil permettant aux entreprises de mesurer les écarts de rémunération entre les sexes et de mettre en lumière les disparités existantes.

Comme chaque année depuis mars 2020, les entreprises d'au moins 50 salariés ont l'obligation de calculer et de publier sur leur site Internet leur index évalué sur une période de 12 mois.

### Pour l'année 2024, Echosens obtient la notation suivante :

- |   |         |
|---|---------|
| ✓ <i>Ecart de rémunération entre les hommes et les femmes</i>                 | = 37/40 |
| ✓ <i>Ecart de répartition des augmentations individuelles</i>                 | = 35/35 |
| ✓ <i>Pourcentage de salariées augmentées à leur retour de congé maternité</i> | = 15/15 |
| ✓ <i>Parité parmi les 10 plus hautes rémunérations</i>                        | = 5/10  |



SCORE TOTAL-2024  
**92/100**

Les résultats d'Echosens sont nettement supérieurs à la moyenne nationale observée qui est de 88/100 pour les entreprises de taille similaire.

Cette année encore, ces résultats reflètent notre engagement continu et démontrent que l'égalité professionnelle est et reste un axe majeur de la politique Ressources Humaines d'Echosens.